

LA PETITE VOIX

Chapelles Sainte-Honorine et Saint-Mathias



Prieuré Saint-Jean

2, rue Jean Hoët - 78200 Mantes-la-Jolie
Tel. 09 86 43 53 68 - Courriel : 78p.manteslajolie@fsspx.fr



AVRIL À JUIN 2020 - N° 159



Sommaire :

Editorial - Pax tecum
M. le Prieur

p. 3 Les Eglises
de rite antiochien
M. l'abbé Sabur

p. 4 Accords chinois
M. l'abbé de Kerdrel

p. 6 Chronique

p. 8 Informations

Bien chers fidèles,

Lorsque Notre-Seigneur apparaît à ses apôtres après la résurrection, il les salue avec ces deux mots : « **la Paix soit avec vous** ». Ces mots dans la bouche de Notre-Seigneur sont tellement importants, que l'Eglise, dans sa liturgie, les fait redire à l'évêque lors de la messe qu'il célèbre, à la place du *Dominus vobiscum* que récite le simple prêtre... Car l'évêque représente en effet plus parfaitement Notre-Seigneur que le prêtre, en raison de la plénitude du sacerdoce qui réside en lui.

Mais pourquoi cette salutation de Notre-Seigneur, à ce moment de sa vie ?

Dans le discours après la Cène (Jean XIV, 27), qui exprime la quintessence du message évangélique, Notre-Seigneur prévient ses apôtres : « *Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix ; je ne la donne pas comme le monde la donne...* » De fait, saint Augustin définit la paix, comme la *tranquillité de l'ordre*.

Or le péché originel a mis le désordre en l'homme. Le don d'intégrité faisait régner en Adam et Eve cet ordre parfait où tout est à sa place. Les puissances inférieures de l'homme (sensibilité...) étaient parfaitement soumises à sa volonté éclairée par sa raison, et ces dernières puissances supérieures parfaitement soumises à Dieu... Le péché originel a tout bouleversé. Désormais, les puissances inférieures de l'homme se rebellent contre la volonté qui veut, qui ne veut pas... et l'homme se révolte contre Dieu...

Dieu envoie alors le Prince de la Paix, son Fils bien aimé en qui Il a mis toutes ses complaisances pour restaurer ce désordre...

Dès lors, l'effet de la Passion de Notre-Seigneur est de réparer l'injure faite à Dieu et de remettre de l'ordre dans la nature humaine blessée par le péché... C'est ainsi que la prière de l'Offertoire de la messe nous fait chaque jour prier : « *O Dieu, qui avez créé la nature humaine d'une manière admirable, et qui l'avez restaurée d'une manière encore plus admirable...* »

Mais la passion trouve son point d'orgue dans la Résurrection. En se manifestant à ses apôtres avec un corps glorifié, Notre-Seigneur leur montre l'état ultime que nous atteindrons et qui nous donnera cette plénitude de la paix, lors de la résurrection à la fin du monde.

Pour revenir aux circonstances actuelles, et de cette épidémie du coronavirus qui submerge et bouleverse notre monde, nous devons rappeler que toute maladie, toute épidémie est une conséquence du Pêché Originel, car en nous créant, Dieu avait corrigé les faiblesses inhérentes de notre nature, dont fait partie la maladie par un autre don, le don d'immortalité et d'impassibilité...

Certes, il revient à l'art de la médecine de trouver un traitement et de soigner (et les médecins et soignants se dévouent sans compter avec une grande générosité que nous devons souligner), car la grâce ne détruit pas la nature... Mais il ne faudrait pas oublier également que la grâce élève la nature et la restaure... Dieu, qui dans un dessein insondable a permis à ce virus de se propager, peut tout autant permettre qu'il disparaisse..., à condition que nous reconnaissons, non seulement notre état de créatures, mais également de pécheurs repentants. Peccavimus !

Malheureusement, depuis les années du Concile Vatican II, un vent étrange a pénétré l'Eglise et dénaturé son message. Puisque la liberté religieuse et un faux œcuménisme ont été érigés en nouvelle pensée, il a fallu également trouver des pensées qui rassemblent les uns et les autres, les catholiques, mais aussi les non catholiques... Alors les mots *Paix, Ecologie, Amour, Fraternité* (thème, semble-t-il, de la prochaine encyclique du Pape François qui sera signée le 3 octobre prochain en la fête de saint François d'Assise)... ont été portés au pinacle du Temple en les dénaturant... Pour rester dans notre propos sur la Paix, puisque Jésus-Christ n'est plus considéré comme l'unique Sauveur du Monde, on a placé au-dessus de lui la paix, comme un transcendantal où tous doivent

se reconnaître, mais en oubliant totalement quelle est la source de la Paix...

Relisez deux discours, celui de Pie XII lors d'un radio-message de Noël après la guerre, et celui de Jean-Paul II lors de la réunion d'Assise en 1983... Le premier, en véritable Docteur de la foi, sans irénisme mais avec un grand réalisme, montre très bien que la Paix proposée par le monde est une « **paix froide** », qui n'est pas celle de N.S.J.C., la **Pax Christi**, qui seule pourra nous apporter la véritable paix sur cette terre. Jean-Paul II place la Paix au dessus de tout, elle doit rassembler toutes les religions ; mais ajoute, il est vrai, que pour nous chrétiens, la paix, c'est Jésus-Christ... Mais dire les choses ainsi revient de fait à relativiser la Source de la Paix, comme si N.S.J.C. ne l'était pas aussi pour les non chrétiens...

A la veille du 50^e anniversaire de la fondation de la FSSPX. (1^{er} novembre 1970), il est bon de se rappeler que les raisons profondes de sa fondation, avant même les questions liturgiques, sont d'abord constituées de raisons doctrinales qui demeurent...

Le Christ est source de Paix et n'oublions pas que, de fait, la dernière parole que le prêtre prononce dans le sacrement de pénitence est « **Allez en paix.** »

Abbé Verdet, prier

Au Prieuré, lors de la Vigile Pascale 2020, bénédiction de deux cierges pascaux pour Mantes et Conflans.



INTENTIONS DE LA CROISADE DU ROSAIRE

- Septembre :** *Les enfants et les jeunes.*
- Octobre :** *En réparation des péchés contre la vie (avortements, euthanasies, etc...)*
- Novembre :** *Les croisés du Rosaire défunts.*
- Décembre :** *Pour les familles chrétiennes.*



INTENTIONS DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE

- Septembre :** *Pour nos écoles et tous ceux qui y travaillent.*
- Octobre :** *En réparation des blasphèmes contre la Très Sainte Vierge Marie.*
- Novembre :** *Pour la F.S.S.P.X.*
- Décembre :** *Pour les âmes les plus délaissées du Purgatoire.*

Histoire des Eglises d'Orient

Les Eglises de rite antiochien (ou syro-occidental)

II - Les Églises de rite antiochien (ou syro-occidental)

B - L'Église malankare (ou syro-malankare)

1) Histoire

D'après la tradition, l'Inde fut évangélisé par l'apôtre saint Thomas. En effet, après la Pentecôte, celui-ci, après avoir évangélisé la Mésopotamie, débarqua sur la côte ouest de l'Inde vers l'an 52, dans une région nommée le Malabar (actuellement le Kerala). Les indiens qui reçurent alors l'Évangile prirent le nom de chrétiens de saint Thomas.

Dans les commencements jusqu'au XV^{ème} siècle, ces chrétiens dépendaient juridiquement de l'Église d'Orient (qui correspond à l'Église chaldéenne d'aujourd'hui). Or cette dernière étant, à l'époque, schismatique, les chrétiens de saint Thomas se trouvaient alors de facto en dehors de l'Église catholique.

L'arrivée de missionnaires portugais compliqua nettement la situation. Voici un court résumé de cette histoire complexe.

Vers 1500, lorsque débarquèrent les portugais, ceux-ci découvrirent une centaine de milliers de chrétiens. Des missionnaires tentèrent d'avoir des contacts, ce qui se passa tranquillement. Et même ils obtinrent, de ces chrétiens, de revenir à l'unité de l'Église catholique, pour des raisons bien plus politiques que religieuses.

Si les portugais s'en étaient tenus à ce stade, l'Église catholique aurait joui d'avoir retrouvé en son sein ses brebis égarées hors de son unité. Mais ceux-là commirent la grande erreur de latiniser leur rite, voire même de leur imposer le rite latin, ce qui

souleva l'ire des chrétiens de saint Thomas qui voyaient leur tradition apostolique et toute honorable supprimée.

En juin 1599, l'archevêque portugais de Goa, Mgr de Menendez, convoqua un synode nommé Diamper afin de décider de cette union. Les chrétiens, contraints d'accepter, furent regroupés sous le nom d'« Église catholique syro-malabare ». Cela leur fut difficile à deux points de vue : ils perdirent une certaine autonomie ainsi que leur tradition.

C'est en 1653 qu'un tiers de ces chrétiens nouvellement catholiques se révoltèrent, quittèrent l'Église catholique et formèrent une nouvelle Église nommée « Église orthodoxe syro-malankare » se plaçant sous la juridiction des schismatiques syriens (jacobites d'Antioche), afin de reprendre leur rite syrien.

N'étant pas sous la gouvernance du Saint-Esprit, des divisions eurent lieu parmi ces orthodoxes. Au cours du temps, trois Églises dérivèrent de l'« Église orthodoxe syro-malankare » : les Églises « orthodoxe malankare », « malabare indépendante » et « malankare indépendante Mar Thoma ».

En 1930, 35.000 orthodoxes syro-malankars sentirent le besoin de se rapprocher de l'Église catholique et firent, sous la conduite de leur archevêque Mgr Georges Ivanios, leur accession à Rome. Elle fut effective en 1932.

Les années qui suivirent furent encourageantes pour ces nouveaux catholiques. En effet, plusieurs évêques schismatiques rejoignirent leur rang. Prions pour que davantage de schismatiques reviennent au sein de l'Église de Jésus-Christ. Prions aussi pour que ces chrétiens persévèrent dans la foi catholique, malgré la persécution politique du gouvernement indien.

Abbé Daniel Sabur

Accords chinois

Situation de l'Église chinoise

Le 11 février 2020 le cardinal chinois Joseph Zen, évêque émérite de Hong-Kong, accordait un énergique entretien au journal catholique américain Catholic News Agency. Le prélat faisait état de la situation de l'Église de Chine : « *De plus en plus l'Église est persécutée, qu'elle soit officielle ou souterraine. [...] Humainement parlant, la situation est désespérée.* »

Pourquoi des propos si alarmants ? C'est que le 22 septembre 2018, le Saint-Siège passa secrètement un Accord provisoire avec la Chine communiste. Quelle en fut la raison ? L'Accord eut pour but d'éviter la prolifération d'évêques chinois schismatiques à la botte du Parti communiste, constituant ainsi une église détachée de Rome : l'Église patriotique.

En effet, le gouvernement chinois avait l'habitude depuis 1958 de sacrer motu proprio des évêques sans l'accord de Rome. Or quand un évêque sacre quelqu'un sans l'accord de Rome et sans état de nécessité, tous les deux - évêque sacrant et personne sacrée - sont immédiatement excommuniés.

Depuis quelques décennies, on assiste donc à la montée d'une Église schismatique chinoise, parallèle à l'église fidèle appelée '*Église souterraine*'. Pour éviter cela, Rome préfère reconnaître ces évêques schismatiques comme légitimes. Voilà pourquoi le Pape signa un accord avec les autorités chinoises et leva officiellement les excommunications des évêques chinois schismatiques.

En soi l'intention est louable : travailler à résorber le schisme. Mais d'un autre côté, quand on passe un accord, il faut être sûr des bonnes intentions du contractant : c'est la base de toute pratique contractuelle. Or selon le cardinal Zen, les bonnes intentions du président chinois Xi Jinping à l'égard de l'Église catholique sont plus que douteuses, voire franchement hostiles.

Dans cet article, je ne ferai pas un bilan des persécutions subies actuellement par les catholiques fidèles : vous avez, chers lecteurs, toutes les

informations sur fsspx.news ; mais j'analyserai cette actualité de l'Accord en rappelant un autre accord historique : le Concordat français de 1801. Nous pourrions le comparer avec l'Accord chinois de 2018 et en tirer une conclusion.



Cardinal Zen

Le Concordat français de 1801

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un concordat ? C'est l'ensemble des lois réglant les relations entre l'Église et un État. Pour comprendre comment fonctionnait ce traité, il est nécessaire de revenir quelques années en arrière.

Le 12 juillet 1790, le gouvernement révolutionnaire de la Constituante (9 juillet 1789 – 30 septembre 1791) édicta la Constitution Civile du Clergé. Ce document prévoyait que désormais, l'unique façon de pourvoir aux évêchés français était l'élection par le peuple et la ratification par le gouvernement. Plus besoin de recourir au Saint-Siège pour recevoir l'investiture canonique ou pouvoir de juridiction ; l'évêque nouvellement élu devait seulement écrire au pape pour lui annoncer son élection et son sacre. Le Souverain Pontife n'avait donc plus aucun rôle dans la nomination des évêques en France.

Une partie du clergé accepta de signer ce document schismatique et on l'appela '*le clergé constitutionnel ou jureur*' ; l'autre partie du clergé

refusa de signer et on l'appela 'le clergé réfractaire ou non-jureur'. Le pape Pie VI († 1799) condamna la Constitution Civile du Clergé les 10 mars et 13 avril 1791.

Durant la période du Consulat (10 novembre 1799 - 18 mai 1804), le pape Pie VII eut à cœur d'en finir avec le schisme français. Il voulut établir un concordat. Dans la nuit du 15 au 16 juillet 1801, Joseph Bonaparte pour la France et le cardinal Consalvi pour le Saint-Siège, signèrent un texte composé d'un préambule et de dix-sept articles. Aux articles quatrième et cinquième, nous lisons que les évêques français seront désormais nommés par le chef du gouvernement français - en l'occurrence le Premier Consul de la République, Napoléon Bonaparte n'étant pas couronné empereur à cette époque - tandis que ces évêques nommés recevront l'investiture canonique par le Pape - en l'occurrence Pie VII.

Concrètement en France jusqu'en 1905, quand le siège d'un évêché était vacant, le chef du gouvernement choisissait quelques noms de prêtres 'épiscopables' et donnait cette liste au Pape. Ce dernier, soit choisissait un des noms et lui conférait l'investiture canonique, c'est-à-dire le pouvoir de juridiction ; soit le Pape refusait la liste présentée. En cas de désaccord, le Pape nommait lui-même le futur évêque et lui donnait l'investiture nécessaire. Ce système continue de nos jours en Alsace-Lorraine.



Une fois le concordat signé, le pape Pie VII demanda par deux brefs datés du 15 août 1801, la démission de tous les évêques français soit en place, soit en exil, qu'ils soient jureurs ou fidèles à Rome. Une fois fait, le pape, d'accord avec le consul Bonaparte, pourvut aux quatre-vingt-quinze sièges épiscopaux ; les évêques devant préalablement se soumettre à l'autorité de Rome en acceptant le concordat. Ce fut la fin du schisme de l'Église constitutionnelle en France.

Outre la fin du schisme, le concordat de 1801 eut d'autres heureux fruits. Il restaura officiellement le culte en France ; il mit fin à l'anarchie dans les diocèses ; la pernicieuse Constitution Civile du Clergé, œuvre de la Révolution, fut définitivement abolie ; le concordat consacra la primauté de juridiction du pape : lui seul institue et dépose les évêques ; enfin il fut le modèle d'une trentaine de concordats signés entre le Saint-Siège et les États du monde pendant le XIX^e siècle.

Comparaison avec l'Accord chinois de 2018

Dans les deux cas, c'est le gouvernement qui propose une liste au Saint-Siège et le pape accorde ou refuse.

Cependant dans le cas chinois, les évêques de l'Église patriotique - celle assermentée au Parti communiste - même s'ils ne sont plus aujourd'hui excommuniés, demeurent toujours inféodés à un régime communiste athée qui prononça la séparation absolue avec le Souverain Pontife, situation inchangée aujourd'hui. Tandis qu'en 1801, les évêques reconnus par Rome avaient renoncé au schisme engendré par la Constitution Civile du Clergé. La situation n'est donc pas la même.

Conclusion

Il ne s'agit pas pour nous de dire s'il était judicieux de passer un accord avec la Chine communiste : cela est réservé à la prudence du pape. Cependant les faits prouvent que l'Église patriotique chinoise est, de fait, la même que l'Église constitutionnelle française de 1790. C'est une Église qui demeure totalement soumise à un gouvernement officiellement anticatholique et qui combat par tous les moyens les catholiques fidèles.

L'Accord de 2018 aura-t-il les mêmes fruits que celui du concordat de 1801 ? Certes le pape François peut se réjouir du schisme chinois en voie de résorption, mais à quel prix ?...

Abbé Thibault de Kerdrel

La longue chronique des chapelles

Vendredi 10 janvier : M. l'abbé Arzuaga revient de ses vacances passées en Argentine.

Lundi 20 janvier : M. l'abbé Duverger vient déjeuner au Prieuré.

Lundi 27 janvier : M. l'abbé Verdet se rend au Pointet pour suivre sa retraite annuelle.

Lundi 3 février : C'est au tour de M. l'abbé Arzuaga de partir en retraite... à Lourdes.

Du 17 au 21 février : MM. les abbés Verdet et de Kerdrel se rendent à l'École Saint-Michel pour suivre la session de théologie, modifiée cette année en session de philosophie sur Kant, un des pères de la pensée moderne.

Dimanche 1^{er} mars : M. l'abbé Verdet prêche la récollection de carême à Conflans.

Samedi 14 mars : Face aux mesures gouvernementales, le Prieur décide de trois messes basses pour Mantes (8h30, 9h15 et 10h45), deux messes basses pour Conflans, une messe latine et deux messes basses chaldéennes à Pontoise.

Lundi 16 mars : Le gouvernement décrète le confinement de la population. Le culte est désormais interdit publiquement. Les sœurs de Goussonville vont, quant à elles, se confiner, c'est le mot du jour, dans l'école de Saint-Manvieu...

Désormais, plus de cours de catéchismes, conférences, confirmations, réunions de la Croisade Eucharistique, etc.,

Mardi 17 mars : M. l'abbé de Kerdrel lance "l'opération Survie" en creusant ... un potager. Le résultat ne sera pas à la hauteur des espérances...

Vendredi 20 mars : Première réunion à 10h pour l'organisation du dimanche : que fait-on ce dimanche ? Chacun des quatre prêtres est perplexe : l'abbé Sabur va sonder ses fidèles chaldéens, l'abbé Verdet va téléphoner à des confrères prieurs, l'abbé de Kerdrel n'en sait trop rien et l'abbé Arzuaga... va reprendre une tasse de café. Seconde réunion le soir au dîner : dimanche chaque prêtre du prieuré dira trois messes basses avec limitation des personnes présentes (résidant à moins d'un km des chapelles). Le soir de ce jour, M. l'abbé Sabur apprend malheureusement que sa maman est hospitalisée d'urgence à Gonesse, à cause des symptômes du Coronavirus.

Mardi 24 mars : La mère de l'abbé Sabur est transférée au service de réanimation d'un hôpital à Paris.

Dimanche 29 mars : Les abbés Sabur et de Kerdrel se rendent respectivement à Pontoise et à Conflans pour dispenser les sacrements, sans dire la messe publiquement.

Mardi 31 mars : Au prieuré, plusieurs fidèles nous amènent de nombreuses victuailles : qu'ils en soient vivement remerciés ! M^{me} Sabur sort de la salle de réanimation. Les médecins sont confiants. Elle est extubée le lendemain, mais reste en assistance respiratoire.

Jedi 2 avril : La communauté fête l'anniversaire de l'abbé Arzuaga autour d'un barbecue !

Vendredi 3 avril : Nous chantons la messe de Notre-Dame de Compassion. M. l'abbé Sabur reçoit le premier appel de sa maman qui se porte mieux désormais. Deo gratias.

Dimanche 5 avril : Les abbés Sabur et de Kerdrel se rendent à leur chapelle, et vont visiter quelques familles, tout en respectant bien sûr au mieux les règles de distanciation.

Aucune cérémonie du dimanche des Rameaux et toute la Semaine Sainte. Situation inédite pour nos chapelles depuis leur ouverture.

Toutes les cérémonies ont lieu au Prieuré :

Jedi-Saint : Ténèbres chantées et répons psalmodiés. Messe vespérale assurée par M. l'abbé Sabur.

Vendredi-Saint : Idem et fonction liturgique assurée par M. l'abbé de Kerdrel.

Samedi-Saint : Idem et Vigile célébrée par M. le Prieur.

La mère de l'abbé Sabur est rentrée chez elle fatiguée mais en bonne voie de guérison.

Dimanche de Pâques : Idem que dimanche dernier.

Quelle tristesse de voir nos chapelles quasiment vides pendant cette Semaine Sainte...

Dimanche in Albis : Pas de messe à Pontoise à cause de l'affaire de la Gazette du Val d'Oise.

Dimanche 26 avril : Les tournées de communion se poursuivent à bon rythme.

Dimanche 10 mai : M. l'abbé de Kerdrel assure une permanence à Conflans.

Lundi 11 mai : Avec la levée du confinement par le gouvernement, les sœurs reviennent à Goussonville et les prêtres du Prieuré leur célèbrent la messe chaque jour.

Mercredi 13 et jeudi 14 mai : C'est au tour de M. l'abbé Arzuaga d'assurer une permanence à Pontoise et à Conflans.

Lundi 18 mai : Nous apprenons avec joie que le Conseil d'État, suite aux différents recours déposés (dont celui de la FSSPX) vient de demander au Premier Ministre de modifier le décret sur les lieux de cultes afin de permettre les rassemblements.

Ce même jour, c'est désormais le tour des élèves de retrouver le chemin de l'école, le matin seulement. Les sœurs dévoilent des talents d'ingéniosité pour faire adopter les gestes barrières aux enfants qui prennent cela comme un nouveau jeu... *Même les mamans ont dû s'y mettre et ne plus papoter derrière les portes de l'école.*

Jedi de l'Ascension : Ce jour, les messes peuvent reprendre publiquement. Deux messes basses à Conflans (7h30 et 8h45), une troisième chez les Bruneau (11h), une quatrième chez les Hennequin (11h30), une cinquième chez les Barré (17h). En plus de cela, trois messes le matin à Mantes dans le jardin privé du prieuré. Sur Mantes, tous les fidèles ou presque sont au rendez-vous!



Dimanche après l'Ascension : Deux messes basses à Conflans (8h et 9h30), une troisième chez les Bruneau (id), une quatrième chez les Hennequin (id). Trois messes à Mantes (8h, 9h15 et 10h30). Les places dans les chapelles sont balisées pour respecter les mesures gouvernementales.



Durant ces longues semaines, M. l'abbé Verdet et M. l'abbé de Kerdrel adressent aux fidèles des sermons, soit écrits, soit audio. Qu'ils en soient profondément remerciés pour le soutien spirituel qu'ils nous ont apporté.

Lundi de Pentecôte : Quinze paroissiens de Conflans et une vingtaine de Chaldéens, chacun de son côté, marchent de Gallardon à la cathédrale de Chartres. A Mantes, une soixantaine de paroissiens "pèlerinent" (7 à 8 km) dans la région de Villers-en-Arthies chez M. et M^{me} Demaine pour la messe. Merci aux organisateurs.

Samedi 6 juin : Les confirmations prévues à Conflans n'auront pas lieu.

Dimanche 14 juin : Comment solenniser cette année curieuse la Fête-Dieu ? Deux messes à Mantes en extérieur, avec un Salut du TSS et une petite procession sur le terrain du Prieuré ; une messe basse à Pontoise, une messe chantée suivie d'un Salut à Conflans ainsi que chez M. et M^{me} Bruneau pour remplacer la procession de la Fête-Dieu. Les Conflanais présents purent pique-niquer chez les Bruneau. Merci de leur accueil...

Jedi 17 juin : M. l'abbé Verdet retourne à l'Ecole de Fontenay afin de clôturer ses cours de cette année... Il y retournera la semaine suivante...

Lundi 29 juin : M. l'abbé de Kerdrel et M. Philippe Sandre se rendent aux ordinations sacerdotales à Écône et assistent à l'ordination et à la première messe de M. l'abbé Grégoire Molin.



Mercredi 8 juillet : M. l'abbé de Kerdrel se rend au camp des scouts marins. Pour l'occasion, le Prieuré a fait l'acquisition d'une remorque qui permet de transporter le lourd matériel des scouts.

Le pré-camp débuta le mercredi 8 juillet. L'abbé de Kerdrel avec deux chefs - Servan Bruneau et Louis Pétrél - partirent de Conflans et arrivèrent au château de Bodéan près de Redon (56) chez M. et M^{me} de Lassus.

Les autres chefs ne tardèrent pas à les rejoindre pour accueillir les treize scouts de la troupe saint Denis. Alors que le camp était lancé, M. l'abbé de Kerdrel dut s'absenter pendant 48h pour raison familiale : son grand-père paternel ayant été subitement rappelé à Dieu.

Après le classique concours cuisine, les scouts mirent le sac au dos et s'en allèrent par équipage en direction de la côte, à Pen-Lann près de Billiers chez M. et M^{me} Legrier pour trois jours de voile. Ce fut l'occasion pour eux de se rappeler l'essentiel du nautisme et de bien s'amuser sur leurs catamarans. L'école de voile fut ravie d'avoir une troupe de scouts marins, et l'on finit le séjour nautique par une photographie avec les bâchis.

La fin du camp approchait, et le grand-jeu n'avait toujours pas eu

lieu... Les chefs y auraient-ils renoncé ? Les scouts ne furent pas dupes, bien au contraire. Le grand-jeu s'acheva le jour de la sainte Anne, et la troupe chanta, aidé de M. l'abbé Gaétan Verdet, la messe de la patronne de la Bretagne.

Le camp de la troupe saint Denis se clôtura par la traditionnelle veillée de promesse, et nous accueillîmes cinq nouveaux promessards.

Dimanche 12 juillet : M. l'abbé Grégoire Molin célèbre une première messe en la chapelle de Conflans. Il est depuis le 15 août au prieuré de Bruges et dessert les chapelles de Saintes et de Saint Hilaire de Villefranche, en Charente Maritime.

Mardi 28 juillet : De retour après son camp, M. l'abbé de Kerdrel passe quelques jours au Prieuré avant de repartir pour encadrer le camp -vélo "Raid Saint-Christophe".



Dimanche 2 août : A Conflans, M. l'abbé Arzuaga baptise deux adultes préparés par ses soins et qui n'avaient pu l'être lors de la Vigile Pascale.

Dimanche 9 août : M l'abbé de Kerdrel arrive de Montpellier pour venir célébrer la messe à Conflans et repart après pour rejoindre le raid. De retour le 17 août, il disparaît à nouveau : direction la Bretagne, puis ensuite Ecône, avec M. l'Abbé Sabur, pour la retraite des prêtres.

Samedi 5 septembre : l'ADECOR tient un stand au forum des associations à Conflans, ce qui permet de faire connaître la chapelle et ses activités. Merci aux bénévoles qui se sont relayés tout au long de la journée et tout particulièrement aux scouts marins qui ont répondu "présents".

Dimanche 12 septembre : Solennité de la Nativité de la Vierge Marie (fête patronale du diocèse de Pontoise) ; la procession à Notre-Dame de Pontoise, après avoir été autorisée, nous est refusée au dernier moment. Toutefois des fidèles de Saint-Mathias se sont rendus jusqu'à l'église Notre-Dame de Pontoise pour prier au pied de la statue miraculeuse de la Vierge.

Horaires habituels des offices de la semaine

Chapelle Sainte-Honorine

66, rue Maurice Berteaux - 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

(face au parking de la mairie)

Tel. 01 34 90 15 40 - chapellesainte-honorine@orange.fr

Site internet : « conflans-pontoise.e-catho.com »

Dimanche : 10h00/10h25 Chapelet et Confessions - 10h30 Messe chantée

Jeudi : 8h30 Messe

Vendredi : 18h00/18h25 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe

(1^{er} vendredi du mois : Messe, suivie du Salut du Très Saint-Sacrement)

Samedi : 8h00/8h25 Confessions - 8h30 Messe

(1^{er} samedi du mois : Messe, suivie du Salut du Très Saint-Sacrement)



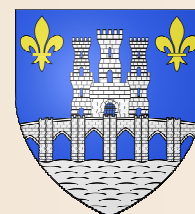
Chapelle Saint-Mathias

3, bd des Cordeliers - 95300 PONTOISE

Dimanche : 8h00 Chapelet et Confessions - 8h30 Messe chantée

10h30 Messe (rit chaldéen)

Mercredi : 18h00/18h25 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe



M. l'abbé Thibault Audren de Kerdrel peut être joint :

(lundi, mardi, mercredi, jeudi)

au Prieuré Saint-Jean : 09 86 43 58 68

(vendredi, samedi, dimanche)

à la Chapelle Sainte-Honorine : 01 34 90 15 40

adresse électronique : thibault2kerdrel@gmail.com

Une permanence est assurée le vendredi et le samedi (*uniquement sur rendez-vous*).

ACTIVITÉS DES CHAPELLES

CATÉCHISME POUR ENFANTS

(hors vacances scolaires)

Responsable : M. l'abbé de Kerdrel
le samedi matin

CATÉCHISME POUR ADULTES DÉBUTANTS

(hors vacances scolaires)

Responsable : M. l'abbé de Kerdrel
le vendredi (20h00)

SERVICE LITURGIQUE

Responsable : M. l'abbé de Kerdrel

CHORALES

Répétitions à Conflans :
grégorien, le dimanche à 10h10,
avant la Messe.

Responsable : M. Bruneau
polyphonie, une fois par mois.
Responsable : Mme Bulin

SCOUTISME

Chef de troupe : Servan Bruneau

TRAVAUX

Responsable : M. Delétoille

MÉNAGE

Responsable : Mme Delaître

Carnet

Baptêmes : 16 mai, Elise Vannier - 13 juin, Irène Mayaud - 19 juillet, Louis Slavik - 2 août, Fabien Morel et Sophia Morel
22 août, Ayden Cimetière - 6 septembre, Lucie Daudré-Vignier - 26 septembre, Emie Pontier.

Premières communions : 21 juin, Catherine Foucher, Anne-Laure Hennequin, Clémence Slavik - 2 août, Fabien Morel et Sophia Morel

Quelques dates

jeudi 24 septembre : A Ecône, Jubilé d'Or de la FSSPX et de l'ouverture du séminaire. A cette occasion aura lieu le transfert de la dépouille mortelle de Monseigneur Marcel Lefebvre, auguste fondateur.

dimanche 11 octobre : repas des chapelles à la salle des fêtes de Conflans. N'oubliez pas de vous inscrire, dès que possible, pour en faciliter l'organisation.

lundi 12 octobre : chapelet continu de la Croisade du Rosaire.

24, 25 et 26 octobre : Célébration du Jubilé d'Or de la Fraternité lors du pèlerinage du Christ Roi à Lourdes.

lundi 2 novembre : Commémoration de tous les fidèles défunts - Bénédiction des tombes le **dimanche 1^{er} novembre**.

dimanche 29 novembre : Récollecion de l'Avent.